



Conseil économique et social

Distr.: Générale
14 septembre 2011

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

Deuxième session

Bangkok, 22-24 février 2012

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire

Tendances et progrès dans le domaine

de l'environnement et du développement:

Progrès dans l'application des résultats de la sixième

Conférence ministérielle sur l'environnement et

le développement en Asie et dans le Pacifique

Progrès dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010, a donné lieu à l'adoption de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) et de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte ».

Bien que ces documents précisent que leur application repose avant tout sur des engagements politiques fermes et des décisions concrètes d'action publique à l'échelon national, la présente note décrit les principales mesures prises par le secrétariat immédiatement après la Conférence ainsi que les mesures pertinentes en cours et prévues pour appuyer la mise en œuvre à l'échelon national.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. L'application de la Déclaration ministérielle et du Plan régional.....	2
III. Action future.....	17
IV. Questions à examiner.....	18

I. Introduction

1. La sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a été organisée par la CESAP en coopération avec le Gouvernement du Kazakhstan. Elle a eu lieu à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010.

2. La Conférence a rassemblé plus de 800 participants et parties prenantes, dont les ministres et chefs de délégation de 46 États membres de la CESAP. Outre les réunions intergouvernementales de hauts fonctionnaires et de ministres, plus de 32 événements annexes et parallèles ont été organisés durant la conférence, favorisant un élargissement des consultations et des discussions de nature à favoriser la formation d'un partenariat solide pour avancer vers une croissance économique écologiquement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique.

3. Les documents issus de la Conférence sont la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement (2010), le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) et l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » (voir E/ESCAP/67/8, chap. I). L'importance de ces documents a été réaffirmée par la Commission dans sa résolution 67/3.

4. L'application des résultats de la Conférence suppose avant tout de fermes engagements politiques et des décisions concrètes d'action publique à l'échelon national dont l'état d'avancement doit faire l'objet d'un rapport à partir d'une étude d'ensemble qui aura lieu d'abord à mi-parcours puis au terme de la période quinquennale précédant la prochaine Conférence ministérielle, prévue en 2015.

5. Le présent document décrit les principales mesures prises par le secrétariat immédiatement après la Conférence, ainsi que les mesures pertinentes en cours et prévues pour appuyer l'action entreprise à l'échelon national en application des documents précités.

II. L'application de la Déclaration ministérielle et du Plan régional

6. La Déclaration ministérielle est conçue comme un document capital orienté vers l'avenir. Elle souligne que « la croissance verte, lorsqu'elle est dûment adaptée aux particularités de chaque pays et considérée dans une perspective de développement durable, est l'un des moyens permettant d'appuyer une croissance économique rapide, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la durabilité environnementale ». Les États membres sont en outre convenus d'œuvrer ensemble en rapport avec une série de problèmes sectoriels et intersectoriels pour promouvoir la voie du développement durable dans la région conformément aux principes généraux énoncés dans la Déclaration ministérielle.

7. Le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) a été adopté pour permettre à la CESAP et aux autres organisations d'aider les pays membres à prendre les mesures appropriées en développant les capacités régionales, sous-régionales et nationales pour parvenir au développement durable. Le Plan régional énumère les six domaines

d'intervention essentiels suivants: a) harmoniser croissance économique rapide, création d'emplois et durabilité écologique; b) promouvoir un développement urbain durable; c) renforcer la capacité de charge écologique; d) améliorer la gestion des ressources énergétiques pour un développement durable; e) améliorer la gestion des ressources en eau aux fins du développement durable; f) renforcer la capacité d'adaptation du développement socio-économique aux changements climatiques. Le secrétariat de la CESAP a été chargé d'aider les pays membres à exécuter les activités relevant de ces domaines, à partir des priorités établies par les pays, et de rendre compte des progrès accomplis. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu général des activités de la CESAP, en cours et prévues.

1. Domaines programmatiques

a) Harmoniser une croissance économique rapide, la création d'emplois et la durabilité environnementale

8. Le nouveau volume dans la série des rapports de la CESAP sur la durabilité environnementale en Asie et dans le Pacifique intitulé « *Green Growth, Resources and Resilience* » (Croissance verte, ressources et résilience), présente une analyse approfondie des tendances de l'utilisation des ressources, de leur circulation physique et de l'efficacité. L'information qu'il apporte contribuera à renforcer les institutions et les politiques pour faciliter et stimuler l'action des différentes parties prenantes¹. (Domaines d'action A a) et F b)). Ce rapport décrit l'évolution des perspectives socio-économiques au cours des cinq dernières années. Il montre les limitations de plus en plus évidentes des ressources disponibles et leurs conséquences pour le développement durable et indique les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il présente les données produites pour ce rapport par l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui aideront les gouvernements à comprendre les tendances de l'utilisation des ressources. Il décrit aussi une stratégie d'harmonisation des objectifs de croissance économique avec la protection de l'environnement, indiquant les priorités et les conditions favorables qui peuvent être adaptées à la situation de chaque pays. Il examine en outre la notion de résilience et montre les conséquences pratiques de son application dans le choix des politiques et des méthodes de gestion; il décrit également les problèmes et les exigences de la gouvernance dans le contexte du développement durable. Publié en partenariat avec la Banque asiatique de développement et le PNUE, ce rapport constitue le troisième volume de la série *Asian Environment Outlook* de la BASD et a pour complément le rapport du PNUE intitulé « *Resource Efficiency: Economics and Outlook for Asia and the Pacific* », qui contient une analyse approfondie des données présentées dans le rapport *Green Growth, Resources and Resilience*. (Au moment de l'établissement du présent document, le rapport *Green Growth, Resources and Resilience* était en voie d'achèvement.)

9. Avec la contribution financière de la République de Corée, la CESAP dresse un plan de route de la croissance verte à faible émission de carbone qui proposera au choix des pays une liste d'options et de stratégies politiques concrètes pour avancer sur la voie du développement par la croissance verte à

¹ Une version préliminaire de cette publication a été publiée avant la Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (voir ST/ESCAP/2582).

faible émission de carbone. Ce plan sera centré particulièrement sur: a) les moyens pratiques d'intégrer les programmes environnementaux et socio-économiques pertinents dans les plans de développement nationaux; b) l'incorporation des coûts environnementaux dans les prix du marché et c) l'utilisation d'instruments économiques et de marché qui favorisent le développement durable et la croissance verte; d) la promotion de l'innovation écoefficiente grâce à l'investissement public et privé dans la mise en place de technologies et d'infrastructures écologiquement saines; e) le développement d'une économie circulaire, stimulée par les investissements et les marchés publics, les parcs éco-industriels et la gestion durable des déchets: les déchets source de richesse et les déchets en tant que matières premières; la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et des emplois verts. (Domaines d'action A b), d), e) h) et i))

10. Également avec l'aide financière de la République de Corée, la CESAP a entrepris la préparation d'un projet qui facilitera le perfectionnement et l'application d'indicateurs de l'écoefficiente et leur utilisation dans la modélisation économique. Le projet a pour objectif de mieux soutenir la formulation des politiques économiques et la prise des décisions afin de stimuler la productivité écoefficiente qui utilise efficacement les ressources. Il vise aussi à renforcer les capacités des établissements de recherche et des services d'analyse des politiques du secteur public dans les pays pilotes. Son entrée en application est prévue pour le début de l'année 2012. (Domaine d'action A f))

b) Promouvoir un développement urbain durable

11. La CESAP exécute divers projets pour le renforcement des capacités et la création d'institutions afin de favoriser des modèles et un aménagement urbains durables, y compris la promotion d'une infrastructure écoefficiente. (Domaine d'action B a))

a) À l'aide de fonds provenant du Compte de l'ONU pour le développement, la CESAP a établi des recommandations pour le développement d'une infrastructure écoefficiente et socialement inclusive. Élaborées conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le *Urban Design Lab of the Earth Institute* de l'Université Columbia, ces recommandations proposent des outils pratiques destinés aux planificateurs urbains et aux décideurs pour adapter la planification urbaine et la conception de l'infrastructure suivant les principes de l'écoefficiente et de l'inclusivité sociale.

b) La CESAP mène des recherches sur « l'écologisation des codes de la construction » dans un certain nombre de pays d'Asie et du Pacifique en partenariat avec l'Institut asiatique de technologie. Le projet consiste actuellement à analyser les « codes sources » d'où sont dérivés les autres codes de la construction dans la région Asie-Pacifique, ainsi que les autres codes d'un niveau avancé, en recensant leur contenu en « éléments verts ». Il proposera ensuite des stratégies pour incorporer ces éléments verts dans les codes des pays en développement sans provoquer d'augmentation des coûts de la construction. Dans ce contexte, il recueillera des informations sur les pratiques innovantes.

c) La CESAP entreprend un projet financé par la Fédération de Russie qui porte sur le renforcement du développement et de la gestion durables de l'infrastructure urbaine. La première phase du projet a concerné l'Ouzbékistan. Une étude de pays a dressé un bilan des problèmes et des

possibilités en matière de gouvernance municipale. L'étude a fait l'objet d'une vaste discussion au cours d'un séminaire national auquel ont participé également des spécialistes et des organisations d'autres pays de la sous-région. La seconde phase s'intéresse aux autres républiques d'Asie centrale.

d) Le projet sur l'infrastructure écoefficiente pour l'eau, mis en œuvre de 2008 à août 2011, a été financé par l'Agence coréenne de coopération internationale. Il s'est déroulé en partenariat avec ONU-Habitat, l'Institut coréen des technologies de la construction (KICT), le Forum coréen de l'eau, l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI), l'Université de technologie de Sydney (UTS) (Australie) et le Ministère de l'environnement de la République de Corée. Huit projets de pays pour le renforcement des capacités ont été exécutés au Bhoutan, en Chine, en Indonésie, en Malaisie, en Mongolie, au Népal, aux Philippines et au Viet Nam, ainsi que quatre projets pilotes de démonstration, pour mettre au point des choix de politiques et des plans d'action stratégiques en faveur d'infrastructures écoefficientes pour l'eau. Afin d'encourager davantage l'expression des opinions et la coopération dans la région, la CESAP a aussi organisé des ateliers régionaux sur les infrastructures écoefficientes pour l'eau. Les principaux documents de recherche du projet sont conçus pour aider les décideurs des États membres à promouvoir les infrastructures durables pour l'eau. Ils traitent des sujets suivants: i) comment créer une infrastructure écoefficiente; ii) recommandations pour l'établissement de stratégies nationales en vue de l'installation d'une infrastructure écoefficiente pour l'eau; iii) recommandations génériques pour des conceptions écoefficientes du développement de l'infrastructure pour l'eau à partir des expériences de l'Australie; iv) recommandations pour la restauration durable des petits plans d'eau urbains; v) situation et problèmes de l'infrastructure pour l'eau en Asie et dans le Pacifique; et vi) bonnes pratiques pour des méthodes écoefficientes de planification et de gestion des ressources en eau. Ces documents ont été diffusés aux participants aux ateliers régionaux et aux conférences internationales afin de partager les connaissances et les pratiques dans la région.

12. Pour promouvoir la récupération intégrée des ressources en tant que méthode économiquement viable dans le cas des déchets solides, la CESAP exécute le projet intitulé « Gérer les déchets solides de façon durable et favorable aux pauvres » qui consiste principalement à créer des centres de récupération intégrée dans des pays en développement dont le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Pakistan, Sri Lanka et le Viet Nam. L'avancée de la croissance économique et de la prospérité dans la région s'accompagne d'une plus forte production de déchets solides. Les services publics supportent des coûts croissants de ramassage et d'élimination dans les petites villes et les agglomérations secondaires, tandis que la santé publique et l'environnement souffrent des effets dommageables des déchets solides non traités. La plupart des pays de la région ont la volonté de régler le problème des déchets solides et appliquent des mesures de ramassage et d'élimination de ces déchets. Le projet cherche à favoriser un changement d'attitude afin que les déchets inorganiques et organiques soient traités comme une ressource capable de procurer des recettes publiques et de créer des emplois, tout en protégeant l'environnement. Il établit aussi un lien entre la gestion des déchets solides et le financement basé sur le carbone afin d'augmenter la rentabilité des centres de récupération intégrée. Le projet est centré sur les villes secondaires et les petites villes. Il commence actuellement à étudier les méthodes de transformation des déchets en énergie et le couplage du traitement des eaux usées et de la gestion des déchets solides. (Domaine d'action B b))

13. La CESAP a lancé une recherche sur les établissements écologiques favorables aux pauvres. Il s'agit d'élaborer des mécanismes et des méthodes qui saisissent l'environnement urbain des populations pauvres sous tous ses aspects et de trouver les moyens d'améliorer les milieux de vie, les conditions d'existence et la résilience des pauvres, tout en favorisant une meilleure protection de l'environnement. Le projet est exécuté aux Philippines en partenariat avec des organisations de la société civile, des organisations à base communautaire et divers organes de l'administration publique. (Domaine d'action B d))

14. En s'appuyant sur le rôle des autorités locales pour parvenir au développement urbain durable, la CESAP favorise le partage des connaissances, des bonnes pratiques et des expériences dans la région. (Domaine d'action B e))

a) La CESAP a piloté l'organisation du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation en partenariat avec plus de 30 organisations de l'intérieur et de l'extérieur du système des Nations Unies (voir E/ESCAP/CED(2)/2). Plus de 900 fonctionnaires, universitaires, représentants de la société civile, représentants du secteur privé, animateurs de base et représentants des organismes des Nations Unies ont participé au Forum, qui s'est tenu à Bangkok du 20 au 25 juin 2011, et a examiné les moyens de renforcer la coopération pour faire avancer l'Asie et le Pacifique vers un avenir urbain plus inclusif et durable. En outre, la CESAP développe l'échange des connaissances et des savoir-faire avec les organismes des Nations Unies dans d'autres régions et avec ONU-Habitat afin de renforcer l'application des méthodes innovantes dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la gestion des déchets solides en milieu urbain pour promouvoir un développement urbain durable. Le Dialogue ministériel sur l'amélioration des taudis urbains, organisé en parallèle avec le Forum, a été un important événement. Un certain nombre de ministres et vice-ministres y ont participé en même temps qu'au Forum lui-même.

b) La CESAP a également lancé sa publication phare dans le secteur de l'urbanisme, le rapport sur l'état des villes d'Asie (*State of Asian Cities Report, 2010-2015*). Ce rapport a été rédigé conjointement avec ONU-Habitat et en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Section Asie-Pacifique de Cités et gouvernements locaux unis/ (CGLU/ASPAC). Le rapport présente une vue d'ensemble de la transition démographique des campagnes vers les villes; de l'économie urbaine; de la pauvreté et de l'équité en milieu urbain; de l'environnement urbain et de la gouvernance et des finances municipales. La CESAP travaille actuellement à la rédaction du deuxième rapport sur l'état des villes. Outre les chapitres génériques sur la démographie urbaine, l'économie urbaine, la société et la culture urbaines, l'environnement urbain et la gouvernance urbaine, le deuxième rapport comprendra aussi des éléments de réflexion sur un certain nombre de problèmes urbains qui apparaissent en Asie et dans le Pacifique.

c) Constatant que, de plus en plus, les villes d'Asie et du Pacifique sont exposées aux conséquences des changements climatiques, la CESAP, en collaboration avec ONU-Habitat, entreprend un projet qui portera sur la rédaction d'un « mini-guide » à l'intention des décideurs sur les villes et les changements climatiques, qui présentera des pratiques innovantes sur l'adaptation aux changements climatiques. Des projets pilotes seront entrepris dans plusieurs pays pour démontrer comment l'adaptation peut être intégrée à la planification et à la gestion urbaines.

c) Renforcer la capacité de charge écologique

15. La gestion durable des ressources naturelles est une condition essentielle du maintien et de l'augmentation de la capacité de charge écologique. Pour aider à établir les conditions générales favorables à la maximisation de cette fonction et pour faciliter les investissements nécessaires au financement des mesures à prendre, la CESAP a exécuté un projet régional portant sur le paiement des services liés aux écosystèmes. Dans la province d'Aceh (Indonésie), le projet a mis en place deux arrangements pilotes suivant lesquels une société d'exploitation de l'eau et une entreprise de gaz naturel liquéfié, qui ont besoin, l'une et l'autre, d'un bon approvisionnement en eau, ont fait des investissements pour aider à garantir l'existence de bassins d'alimentation gérés et protégés durablement.

16. Grâce au projet, les paiements en échange des services liés aux écosystèmes sont introduits parmi les moyens d'action reconnus suivant les trois « *qanuns* » ou lois provinciales pertinentes: une loi à cet effet a déjà été adoptée par le Parlement, une autre est en cours d'examen et la troisième est en préparation. Une évaluation de l'impact du projet constate les résultats suivants: la création d'institutions nouvelles de gestion conjointe des bassins d'alimentation et de gestion des arrangements de paiement en échange des services liés aux écosystèmes (forums de bassin d'alimentation), une augmentation des revenus des villageois et l'introduction, dans les projets d'intervention, de dispositions en faveur de la réutilisation de ce mode de gestion. Le projet a également favorisé une prise de conscience et un renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire des documents qu'il a produits.

17. L'information et les données de l'expérience ont été partagées parmi les pays de la région à l'occasion de trois ateliers co-organisés avec le Centre des opérations pour l'environnement de la Banque asiatique de développement, le Centre pour la biodiversité de l'ASEAN et le Programme régional asiatique pour la préservation de la biodiversité (qui a cessé d'exister). Un atelier final a eu lieu à Banda Aceh en juin. Il a réuni plus de 70 participants venus d'Indonésie et de 10 autres pays de la région. Les participants ont constaté que la notion de biodiversité était mieux comprise des fonctionnaires des administrations publiques et constituait un outil adaptable à la situation de chaque pays. Ils ont aussi demandé davantage d'activités de renforcement des capacités. À la suite de l'exécution du projet, des effets à plus longue distance se sont manifestés en même temps que le besoin d'un appui et d'une coopération technique à plus long terme. (Domaine d'action C a))

d) Améliorer la gestion des ressources énergétiques pour un développement durable

18. Afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'approche fondée sur les avantages connexes visant à renforcer la sécurité énergétique et à assurer un développement durable, la CESAP a publié l'étude intitulée *Towards a Low Carbon Development Path for Asia and the Pacific: Challenges and Opportunities to the energy Sector* (ST/ESCAP/2589). Ce document propose aux décideurs publics et autres parties prenantes différentes options en matière de sécurité énergétique; il décrit également les étapes qui peuvent conduire à une voie de développement à faible émission de carbone. Il contient une analyse claire des avantages connexes, montrant les avantages pour le développement et les avantages pour l'environnement d'une voie de développement à faible émission de carbone consistant principalement à renforcer l'efficacité

énergétique et à augmenter l'utilisation des énergies renouvelables. (Domaine d'action D a) et h))

19. La méthode des avantages connexes a été appliquée aussi dans un projet portant sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la promotion de l'efficacité énergétique. Le projet s'est centré sur la recherche et la quantification des avantages de l'efficacité énergétique pour le développement et pour l'environnement afin de provoquer des engagements politiques plus fermes de la part de toutes les parties prenantes. Le Bhoutan, le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao ont compris qu'il était souhaitable de fixer, pour l'efficacité énergétique, un niveau de base qui soit aussi favorable au développement. Le projet était financé par la République de Corée; il a été exécuté en partenariat avec des organisations sous-régionales dont le Centre pour l'énergie de la SAARC, le Centre pour l'énergie de l'ASEAN et la Communauté économique eurasiennne (EURASEC). Une fois achevées les études sous-régionales et les études de pays, une réunion d'experts a examiné, en avril 2011, les principales lacunes dans l'application des politiques de l'efficacité énergétique. La CESAP rédige actuellement des recommandations sur le renforcement de la planification et de la gestion de l'efficacité énergétique en Asie et dans le Pacifique; elle prépare en outre un outil d'apprentissage basé sur le Web à l'intention des décideurs publics de la région afin de diffuser la connaissance des bonnes pratiques. (Domaine d'action D e))

20. La CESAP continue de promouvoir la sécurité énergétique par le renforcement de la coopération énergétique régionale et sous-régionale, en particulier dans les domaines de l'utilisation durable des ressources énergétiques, du renforcement de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie, des technologies de l'énergie propre et du développement d'énergies nouvelles. (Domaine d'action D b))

a) Pour promouvoir la sécurité énergétique par le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, le secrétariat continue de faciliter l'application du Mécanisme intergouvernemental de coopération énergétique en Asie du Nord-Est. Deux groupes de travail ont été créés à ce stade: le Groupe de travail de la planification et des politiques de l'énergie et le Groupe de travail sur le charbon. Ces deux organes procèdent à des études conjointes en vue d'élaborer des projets de développement concrets susceptibles de renforcer la sécurité énergétique dans la sous-région Asie du Nord-Est.

b) Dans sa résolution 67/2 « Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique », la Commission a réitéré et renforcé le mandat de la CESAP d'élargir et d'approfondir le dialogue entre les pays et les organisations régionales ou sous-régionales pour promouvoir la sécurité énergétique en Asie et dans le Pacifique. Elle a aussi prié la Secrétaire exécutive de la CESAP d'organiser en 2013 le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel. En réponse, la CESAP a ouvert un forum en ligne sur la coopération pour la sécurité énergétique en Asie et dans le Pacifique. La première session du forum a porté sur trois thèmes: i) absorber les chocs des prix de l'énergie; ii) rendre plus abordables les coûts des options basées sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique; et iii) la connectivité énergétique régionale et sous-régionale. Le forum en ligne s'est révélé être un outil puissant qui permet une discussion simultanée et étalée dans le temps sur de nombreuses questions intéressant la sécurité énergétique.

c) Au titre du suivi de ces activités, le secrétariat organisera aussi la réunion d'un groupe d'experts sur le développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique. Cette réunion aura pour objet d'examiner les grandes questions qui pourraient être examinées au Forum Asie-Pacifique de l'énergie et de dresser un plan de route en vue de l'organisation du Forum. La réunion du groupe d'experts aura lieu en septembre 2011, en consultation étroite avec les autres entités et organismes des Nations Unies dont le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industrielle (ONUDI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que la Banque asiatique de développement.

21. L'accès aux services énergétiques est une condition nécessaire du développement. La création de partenariats public-privé pour l'énergie renouvelable est une modalité financière innovante pour la fourniture de ces services. Dans ce domaine, le secrétariat est parvenu à mobiliser des ressources financières provenant du Compte pour le développement et du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour entreprendre une action au sujet du financement innovant des technologies appropriées au développement de l'énergie en milieu rural. La CESAP échange des connaissances et des savoir-faire avec les commissions régionales des Nations Unies en Afrique (CEA) et en Amérique latine (CEPALC) sur l'utilisation des partenariats public-privé pour développer une application des énergies renouvelables. Ainsi, un modèle commercial écologique favorable aux pauvres a été mis au point pour procurer de l'énergie renouvelable à des communautés rurales pauvres au Samoa en utilisant la technologie du biogaz. (Domaines d'action D d) et g))

22. La satisfaction des besoins énergétiques des pays les moins avancés (PMA) occupe une place centrale dans le plan de coopération technique de la CESAP. En 2010, la CESAP a donné une formation à des fonctionnaires de la République populaire démocratique de Corée sur l'utilisation des biogaz pour les foyers ruraux. En 2011, le modèle de démonstration de la production de biogaz destiné à l'usage d'une exploitation d'élevage a été achevé et le matériel correspondant a été installé. Le projet de démonstration utilisera les déjections animales d'une porcherie et produira de la chaleur pour chauffer les locaux qui abritent les animaux durant les mois d'hiver très froids en République populaire démocratique de Corée. Le projet assurera des économies d'énergie et de ressources financières, tout en procurant la même chaleur que l'utilisation de combustibles fossiles. La CESAP a travaillé aussi à l'amélioration de l'efficacité et de la maîtrise de la pollution dans une centrale thermique et sur un réseau de transport de l'électricité à haute tension en République populaire démocratique de Corée. (Domaines d'action D d) et g))

23. Afin de renforcer les mesures de financement de l'efficacité énergétique, la CESAP et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe ont organisé le deuxième Forum international sur l'efficacité énergétique qui a eu lieu à Dushanbe du 12 au 14 septembre 2011 et a donné l'occasion aux États membres des deux Commissions d'échanger des informations sur leurs stratégies et programmes en matière de financement innovant. Au cours du Forum, la CESAP a organisé un atelier pour recueillir des indications de la part des pays membres participants d'Asie du Nord et d'Asie centrale au sujet de la création d'une base de données sur les politiques en matière d'efficacité énergétique qui seront mises à la disposition des décideurs publics. La base de données permettra de comparer les politiques de l'efficacité énergétique et les législations pertinentes; elle permettra également de montrer quels agents doivent être en

présence pour qu'existe le marché nécessaire afin de promouvoir l'efficacité énergétique. (Domaines d'action D e) et g))

e) Améliorer la gestion des ressources en eau pour le développement durable

24. La CESAP encourage la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion intégrée des bassins fluviaux en tant que stratégies fondamentales de la gestion efficace et durable des ressources en eau. La coopération régionale est l'axe stratégique de la CESAP pour répandre l'application de ces deux méthodes de gestion (Domaines d'action E a) a), a) d), a) e) et b) c)):

a) La CESAP continue d'apporter un soutien à la Commission du Mékong.

b) À titre de soutien à un mécanisme efficace de collaboration entre les décideurs pour la gestion des ressources en eau, la CESAP collabore avec le secrétariat du Forum de l'eau Asie-Pacifique et le Département des ressources en eau du gouvernement thaïlandais pour préparer le deuxième Sommet de l'Asie et du Pacifique pour l'eau qui se tiendra à Bangkok les 5 et 6 février 2012 ainsi que le sixième Forum mondial de l'eau. La CESAP a pris en charge l'organisation des deux sous-thèmes de la sécurité de l'eau pour les ménages et des aspects économiques de la gestion de l'eau.

c) À l'occasion du deuxième Forum de l'eau Asie-Pacifique, la CESAP organisera deux ateliers qui se tiendront le 3 février 2012: l'un sur l'évaluation des besoins de renforcement des capacités et l'autre sur le suivi des investissements et des résultats dans le secteur de l'eau.

25. Pour mieux centrer l'action régionale et définir les priorités, la CESAP a cherché à situer les « points chauds » où les problèmes se combinent (E/ESCAP/CED(2)/5). Il s'agit, par définition, des pays, des zones ou des écosystèmes où se posent simultanément des problèmes d'accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement, de dégradation de la qualité de l'eau, d'insuffisance des ressources en eau et d'exposition croissante aux changements climatiques et aux catastrophes provoquées par l'eau. L'analyse régionale faite à ce sujet a montré que le pays d'Asie du Sud-Est sont particulièrement vulnérables dans la mesure où les priorités de développement ne tiennent pas compte des risques venant des catastrophes, des changements climatiques et du manque d'accès des ménages à l'eau et à l'assainissement. Elle a révélé également l'existence de circonstances exceptionnelles dans certains pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud et du Sud-Ouest, les uns n'étant guère préparés aux changements climatiques et les autres ayant un niveau insuffisant d'accès aux services d'assainissement. (Domaines d'action E a) a), a) c) et a) d)).

26. Au titre des projets régionaux de renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources en eau, la CESAP a organisé des activités de formation des instructeurs en Thaïlande et au Myanmar afin de promouvoir la gestion des organismes de mise en valeur des bassins fluviaux en collaboration avec les organismes hôtes, AguaJaring, le réseau Cap-NeT-PNUD et le Deutsches Hydrographisches Institute (DHI). Ces activités ont été suivies d'une formation des instructeurs sur le règlement des conflits et les négociations au sujet des questions d'eau au Viet Nam. La CESAP organise actuellement un cours de formation des instructeurs sur la gestion du bassin lacustre à Inle (Myanmar),

suiwi immédiatement d'ateliers d'évaluation des besoins de renforcement des capacités à Yangon. Toutes les activités de formation des instructeurs s'adressent à des participants de l'ensemble de la région. (Domaines d'action E a) b) et a) e))

27. La CESAP, centrant ses activités de renforcement des capacités sur les pays qui ont des besoins spéciaux, a donné son appui à un programme sur la gestion intégrée des bassins versants et le reboisement, destiné au personnel du Ministère des terres et de la protection de l'environnement et de l'Académie d'État des sciences de la République populaire démocratique de Corée. Ce cours de formation hautement spécialisée d'une durée de 4 semaines a consisté en conférences, en séances de discussion, exercices, études de cas, démonstrations, ateliers et visites sur le terrain. Les participants ont acquis des connaissances et reçu des informations sur la gestion des bassins versants, l'évaluation des projets et la préparation des projets pour un développement durable et holistique. (Domaine d'action E a) b) et a) d))

28. La CESAP a continué de promouvoir l'application de conceptions écoefficientes du développement de l'infrastructure de l'eau dans toute la région: (Domaines d'action E a) b), b) b) et b) c))

a) La CESAP a produit et diffusé un catalogue de bonnes pratiques portant particulièrement sur l'infrastructure urbaine écoefficiente.

b) Au moyen d'études et d'ateliers, la CESAP encourage l'application de solutions appropriées, décentralisées et durables comme la récupération des eaux de pluie, le traitement des eaux usées, la fourniture de services urbains polyvalents et l'amélioration de la qualité de l'eau procurée aux ménages.

c) La CESAP a joué un rôle de sensibilisation à l'occasion de la Conférence internationale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), qui a eu lieu au Tadjikistan du 8 au 10 juin 2010.

29. Avec l'appui de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA), la CESAP a lancé un dialogue régional sur la gestion des eaux usées en Asie et dans le Pacifique. La première réunion régionale sur ce sujet a lieu à Kuala Lumpur en 2010. Elle a porté sur l'actualité la plus récente en matière de technologie des eaux usées et permis de créer un cadre d'aménagement de la synergie entre les programmes et les initiatives en cours pour la gestion des eaux usées (« l'Initiative de Kuala Lumpur »). Ce cadre a ouvert la possibilité d'entreprendre une « révolution des eaux usées en Asie » en suivant la voie tracée par le deuxième Plan d'action de Hashimoto II et par le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire Général de l'ONU. (Domaine d'action E a) a) et b) c))

30. La CESAP encourage aussi la modernisation des systèmes d'irrigation en s'associant aux activités régionales de la FAO. Au cours du deuxième Sommet de l'Asie et du Pacifique pour l'eau, la CESAP associera ses efforts à ceux de la FAO et d'autres partenaires pour examiner les dimensions économiques de la sécurité de l'approvisionnement en eau et de la sécurité alimentaire, particulièrement du point de vue des rapports avec la croissance verte. (Domaine d'action b) a))

31. Afin d'évaluer la durabilité des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, y compris les problèmes de l'accès à l'eau et à l'assainissement en rapport avec la pauvreté et le sexe des personnes, la CESAP a entrepris des enquêtes de terrain dans cinq pays (Bangladesh, Inde, Népal, Philippines et Viet Nam). Suivant une méthode d'évaluation participative, les chercheurs ont enquêté parmi un certain nombre de communautés rurales et urbaines pour recueillir des informations sur l'adaptation des systèmes à la demande, leur fiabilité et leur fonctionnalité, leurs mécanismes financiers et les autres modalités de gestion. Les résultats obtenus montrent une situation diverse. En général, les systèmes en propriété privée sont apparus plus durables que les systèmes appartenant aux communautés qui, à leur tour, sont apparus plus durables que certains services fournis par les administrations publiques. (Domaine d'action b c))

32. Les priorités futures comprennent la création d'un réseau de partenaires qui partagent et développent l'information sur les projections des phénomènes extrêmes et des changements climatiques en rapport avec l'eau, à une échelle procurant plus de détails que les informations présentement disponibles dans les pays en développement, ce qui permettra de repérer plus précisément les zones vulnérables dans la région. La CESAP continuera aussi d'étudier les aspects économiques de la gestion des ressources en eau, notamment le financement de l'infrastructure de l'eau économe, particulièrement dans le domaine des eaux usées et de l'assainissement. (Domaines d'action E c) a) et c) b))

f) Renforcer la résilience du développement socio-économique aux changements climatiques

33. Parmi les activités mentionnées plus haut, beaucoup contribuent en pratique aux interventions qui relèvent de ce domaine d'action.

34. Le rapport de la CESAP sur la croissance verte, les ressources et la résilience (*Green Growth, Resources and Resilience*) constitue une base analytique aux activités de promotion de l'adaptation socio-économique de la région aux changements climatiques, notamment. Ce rapport présente des méthodes de gouvernance adaptatives et inclusives qui sont autant de moyens d'augmenter l'adaptabilité socio-économique. Le projet sur le paiement en échange des services liés aux écosystèmes porte lui aussi sur les mesures socio-économiques qui renforcent l'adaptabilité à l'échelon local. (Domaine d'action F a))

35. Dans le domaine de la vulnérabilité des villes, le Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation a donné l'occasion de former une opinion commune quant au rôle des autorités locales et des autres parties prenantes et quant aux mesures nécessaires pour renforcer l'adaptabilité du développement socio-économique aux changements climatiques dans le contexte urbain. (Domaine d'action F b))

36. Pour augmenter les capacités d'adaptation aux changements climatiques, la CESAP a entrepris la rédaction de recommandations sur la croissance verte et les changements climatiques. Ces recommandations traiteront des effets des changements climatiques en rapport avec les problèmes de l'eau dans la région, des difficultés qui se présentent dans la gestion de ces effets et des possibilités de croissance verte attachées aux solutions de ces différents problèmes. Destinées aux fonctionnaires de rang moyen à élevé, elles tireront les leçons des

phénomènes observés récemment et des expériences régionales concrètes. (Domaine d'action F e))

2. Stratégie de mise en œuvre

37. Bien que la mise en œuvre à l'échelon national des mesures relevant des domaines programmatiques susmentionnés incombe à chaque gouvernement, la CESAP peut entreprendre des activités d'appui conformes à la stratégie générale de mise en œuvre du Plan régional d'application et aux recommandations expresses qui figurent à la section ci-après:

a) Mobilisation des ressources et constitution de partenariats

38. La CESAP s'efforce constamment de maximiser l'appui procuré par les pays donateurs, par d'autres organismes du système des Nations Unies et les autres organisations internationales et les institutions financières en faveur des activités décrites ci-dessus.

39. Simultanément, de nombreuses activités de la CESAP viennent appuyer les mesures nationales prises pour parvenir à une croissance économique écologiquement durable conçue pour protéger les perspectives de croissance économique future, réduire la perte économique et produire des avantages économiques nets, diminuant du même coup les manques à financer.

b) Renforcement des capacités

40. En collaboration avec les gouvernements de plusieurs États membres dont la République de Corée et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail, l'Organisation des Nations Unies sur le développement industrielle, le PNUE et le Bureau de projet des Nations Unies sur la gouvernance, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement dans la région, l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), SWITCH-ASIANetwork Facility et le Centre d'assistance régional sur la consommation et la production durables, la CESAP a construit et mis en application le Programme de renforcement des capacités pour la croissance verte² qui procure un appui aux décideurs pour le choix et l'exécution de stratégies et de mesures au niveau national, notamment en utilisant les méthodes de la croissance verte. Grâce à la tenue de séminaires de formation d'instructeurs en matière de croissance verte, dont cinq ont eu lieu aux niveaux régional et sous-régional et de nombreux autres au niveau national à la demande du pays concerné, plus de 200 décideurs publics ont reçu une formation depuis le lancement du Programme en 2009. Le Programme a aussi créé des moyens d'apprentissage en ligne et d'autoapprentissage sur ordinateur de manière à atteindre un plus large échantillon de décideurs publics dans la région dans les meilleures conditions économiques. Un site d'apprentissage en ligne a été créé en partenariat avec l'Institut asiatique de technologie et des formations sont en cours depuis le dernier trimestre de 2011.

² Voir (http://www.greengrowth.org/capacity_building/capacity.asp)

c) Accès aux technologies écologiques et transfert de ces technologies

41. Le projet sur l'infrastructure de l'eau économe a contribué à la prise en considération de l'économie dans le processus de planification du développement par l'intégration de technologies et de matériels innovants comme les filtres écologiques et le système de microfiltration pour le traitement des eaux pluviales, le système de bioréacteur à membrane pour le traitement des eaux usées et le système informatique de surveillance et de contrôle à distance pour la gestion décentralisée.

42. La CESAP a créé le premier Centre régional de formation pour la gestion des déchets solides de façon durable et avantageuse pour les pauvres. Le centre, situé à Dhaka, a déjà procuré des services de formation au traitement, aux 3 R et à d'autres méthodes génératrices de profit, ainsi qu'aux technologies correspondantes, à plus d'une centaine de fonctionnaires publics des administrations nationales et locales.

43. La CESAP, au titre de son programme de renforcement des capacités pour la croissance verte, a fourni une aide au développement et au transfert de technologies à bon marché avantageuses pour les pauvres pour la prestation des services de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement destinés aux communautés rurales pauvres par la création d'entreprises communautaires locales d'entretien et de services. Suivant un régime de location à bas prix auprès de la coopérative du village, la société Sunlabob Renewable Energy Company, de la République démocratique populaire lao, a procuré des stations de rechargement et des lampes rechargeables à énergie solaire qui ont été distribuées à la population des villages de Kompong Prohot et Anlong Ta Ur dans la province de Battambang (Cambodge). La demande de services semblables pour les villages voisins a augmenté récemment. Des modèles analogues d'activité commerciale avantageuse pour les pauvres pour la fourniture de services de l'énergie renouvelable (biogaz), l'intégration de la distribution de l'eau et des services d'assainissement, ont fait l'objet d'une application pilote réussie sur le campus de l'organisation Youth With a Mission (YVAM) dans la communauté de Falenauniu du district de Faleata, aux Samoa. Ils ont été ensuite réappliqués au Vanuatu et à Fidji. Les technologies d'origine pour la construction, l'exploitation et l'entretien de l'équipement proviennent de Thaïlande et du Viet Nam et la coopérative communautaire créée par l'activité pilote fournit des services techniques payants aux entreprises privées aux Samoa.

d) Engagement des parties prenantes

44. Afin de renforcer le partenariat avec le secteur privé en vue de promouvoir le développement durable, le secrétariat exécute différentes activités qui favorisent un échange d'opinions et la démonstration de modalités différentes de collaboration active avec le secteur privé.

45. Dans le cadre de la coopération pour l'énergie en Asie du Nord-Est, le quatrième Dialogue des pouvoirs publics a eu lieu en novembre 2011 à Geonggiu, en République de Corée. Il a eu pour thème « l'efficacité énergétique pour assurer le développement durable en Asie du Nord-Est ». L'Institut coréen d'économie énergétique a collaboré à l'organisation de cette manifestation qui devait permettre a) d'échanger les connaissances au sujet des mesures, des projets et des politiques, b) d'engager un dialogue entre les représentants des pouvoirs publics sur les moyens de parvenir à des modèles de croissance durable

et c) de définir les domaines où une coopération régionale serait possible en Asie du Nord-Est.

46. Une session parallèle sur les pratiques d'affaires durables pour une économie verte et la sécurité énergétique a fait partie intégrante des activités du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2011 (voir E/ESCAP/CTI(2)/INF/4). Il s'agit là d'un forum annuel animé par la Division du commerce et de l'investissement en collaboration avec les autres divisions spécialisées du secrétariat, dont la Division de l'environnement et du développement. Les participants à la session parallèle ont a) estimé notamment que des politiques publiques plus vigoureuses sont nécessaires pour que le secteur privé participe activement à promouvoir l'efficacité énergétique; b) noté que la création du fonds pour les économies d'énergie par le Gouvernement thaïlandais était une réalisation importante qui pourrait servir de modèle à répéter dans la région et c) considéré qu'il revenait au secteur privé de produire des solutions optimales, intégrant les ressources, le financement et les technologies, qui soient adaptées au contexte local particulier. Ces conclusions et recommandations complètent le travail entrepris par le secrétariat pour renforcer la sécurité énergétique dans l'intérêt du développement durable.

47. Le cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation a été lui aussi un succès, ayant rassemblé plus de 900 fonctionnaires des administrations locales, universitaires, représentants de la société civile et du secteur privé, responsables de base et fonctionnaires des Nations Unies venus de 45 pays d'Asie et du Pacifique qui ont examiné comment renforcer la coopération pour orienter l'Asie et le Pacifique vers une urbanisation plus inclusive et plus durable dans l'avenir (voir également par. 14 a).

48. Dans le contexte du Partenariat public-privé en faveur des pauvres, le secrétariat a conçu des projets pilotes qui appliquent cette formule pour améliorer l'accès aux services énergétiques en utilisant des modes de financement innovants et diverses formes de participation du secteur privé dans un cadre participatif. Ces projets pilotes seront exécutés avec l'appui financier du Fonds international de développement agricole.

49. D'autres projets pilotes sont en préparation pour démontrer l'application des modèles d'entreprise verte favorables au pauvres dans le cadre du Programme de renforcement des capacités de croissance verte. Les projets pilotes, établis pour répondre à la demande des États membres, portent sur la fourniture d'énergie renouvelable (biogaz), d'eau salubre et d'installations d'assainissement; ils sont exécutés avec la participation d'entités du secteur privé et d'organisations à base communautaire.

50. Exemple de participation du secteur privé à la coopération régionale de la CESAP, un établissement privé de recherche a détaché auprès de la CESAP d'un de ses spécialistes chargé de participer à la production d'une feuille de route régionale vers la croissance verte à faible émission de carbone. Le secrétariat continuera à s'efforcer d'élargir la collaboration de ce type avec d'autres institutions de la région.

e) **Initiatives**

51. La Déclaration ministérielle reconnaît que les initiatives régionales comme l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre³ et l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte)⁴, ainsi que celles entreprises par la SAARC⁵ et d'autres initiatives régionales et nationales des États membres de la CESAP, constituent d'excellents exemples de la promotion de nouvelles stratégies de croissance économique et ont permis de créer la dynamique nécessaire pour renforcer la coopération à l'échelle régionale. Sur cette base, une liste indicative d'initiatives régionales de ce type devant être exécutées durant la période 2011-2015 a été incorporée dans le Plan régional d'application. Elle comprend notamment les initiatives suivantes:

i) **L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »**

52. L'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte »⁶, patronnée par le Gouvernement kazakh, propose le projet d'un partenariat interrégional sans précédent entre l'Europe et l'Asie et le Pacifique, destiné à renforcer la coopération pour une utilisation écoefficiente des ressources naturelles, des investissements dans les services écosystémiques, le développement à faible intensité de carbone et l'adaptation aux changements climatiques, le développement urbain durable, la promotion des entreprises vertes et de la technologie verte, l'encouragement des modes de vie durables et l'amélioration de la qualité de vie.

53. Le Gouvernement kazakh a créé un Bureau de la passerelle verte en janvier 2011. Il a réaffirmé son engagement à l'égard de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » en proposant un projet de résolution lors de la soixante-septième session de la Commission, en mai 2011. Avec l'aide de spécialistes procurés par le secrétariat, le Gouvernement kazakh a établi un Programme pour un partenariat Europe-Asie-Pacifique et un mécanisme opérationnel qui ont été examinés avec différentes parties prenantes avant d'être soumis à la septième Conférence ministérielle sur « Un environnement pour l'Europe » (21-23 septembre 2011, Astana)⁷, qui y a donné son aval⁸. Un engagement politique de cette nature de la part de la région européenne garantira la validité du partenariat transrégional. Deux réunions de consultation avec les partenaires se sont tenues à Astana à l'initiative du Gouvernement kazakh: la première a suivi immédiatement le quatrième Forum économique d'Astana (4 et 5 mai 2011) et la seconde a eu lieu le 17 août 2011.

³ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, Kitakyushu, Japon 31 août – 5 septembre 2000; Déclaration ministérielle, Programme d'action régional (2001-2005), et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre (ST/ESCAP/2096) (publication des Nations Unies, numéro de vente E.01.II.F.12) Troisième partie.

⁴ Ibid. Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique 2005 (ST/ESCAP/2379) (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.F.31), Annexe III.

⁵ Déclaration de Thimphu sur les changements climatiques, Seizième Sommet et de la SAARC, Thimphu, 28-29 avril 2010 (SAARC/SUMMIT.16/15).

⁶ E/ESCAP/67/8 Chap I, sect. C.

⁷ Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/6.

⁸ Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1, para. 17.

54. Conformément à la résolution 67/3 de la Commission, le secrétariat apportera le soutien approprié à l'application de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » et le programme proposé pour un partenariat entre l'Europe et l'Asie et le Pacifique sous la forme d'activités diverses dont la participation aux réunions et conférences organisées par le Gouvernement kazakh et la CEE. À l'appui de ce processus, le Secrétariat a tenu un certain nombre de consultations avec le Gouvernement kazakh pour établir un plan de travail et un programme de partenariat en application de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte ».

ii) Initiative de Séoul sur la croissance verte

55. À partir de l'évaluation positive des activités de la période 2005-2010, l'Initiative de Séoul sur la croissance verte a été prolongée pour cinq ans, jusqu'à 2015, (E/ESCAP/MCED(6)/3) avec la promesse de l'aide financière de la République de Corée. Le nouveau plan d'application qui a été examiné à la quatrième Réunion du réseau tenue le 5 juillet 2011 à Busan (République de Corée) vise à encourager plus avant le choix de la croissance verte et les modes d'action qui l'accompagnent dans la région Asie-Pacifique au cours des cinq années à venir. La Réunion a décidé que l'Initiative continuera d'exécuter les activités essentielles en suivant en principe le schéma fixé dans la période précédente à savoir: le Forum de consultation politique tenu annuellement, le Programme de formation de dirigeants à périodicité annuelle, les subventions au profit des projets pilotes et les conseils techniques à la demande, etc. Le sixième Programme de formation de dirigeants a eu lieu à Incheon (République de Corée) du 20 au 30 septembre 2011.

III. Action future

56. Le secrétariat de la CESAP est déterminé à continuer de jouer le rôle central dans la promotion des mesures régionales, sous-régionales, nationales et locales pour appliquer la Déclaration ministérielle, le Plan régional d'application et les initiatives qui s'y rattachent. Afin de maximiser l'appui fourni par l'ONU et les autres organisations internationales, les banques de développement et les institutions donatrices, le secrétariat tiendra ces organismes partenaires informés des manifestations et activités pertinentes qui auront lieu pour l'application de la Déclaration ministérielle et du Plan régional d'application et il les invitera à y participer selon qu'il conviendra. Le secrétariat utilisera au maximum à cette fin les moyens existants de coordination interinstitutions dont le Mécanisme de coordination régional et le Groupe de travail thématique sur l'environnement et la réduction des risques de catastrophes.

57. Un examen complet doit être fait pour la prochaine session du Comité en 2013, puis pour l'examen à mi-parcours par la Commission en 2014. Le rapport final sera soumis à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en 2015. Attendu que ces rapports doivent se fonder principalement sur l'information concernant les mesures prises à l'échelon national communiquées par les États membres, le secrétariat ouvrira prochainement des consultations avec les États membres pour établir un mécanisme approprié de rapport et de compilation.

IV. Questions à examiner

58. Les États membres voudront peut-être procéder à un échange de vues, de plans et de rapports sur les mesures prises à l'échelon national pour appliquer la Déclaration ministérielle et le Plan régional d'application.

59. Le Comité voudra peut-être donner au secrétariat des indications sur les éléments d'un programme régional et sous-régional efficace qui permettrait de soutenir l'application de la Déclaration ministérielle et du Plan régional d'application.

60. Le Comité voudra peut-être donner au secrétariat des indications sur les éléments d'un mécanisme efficace de rapport/compilation pour le suivi des résultats.
